

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0023301

~~REJET~~

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : <u>12639</u>	Société : <u>RAN</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : <u>BENI HOUAD MAROUANE</u>		
Date de naissance : <u>19/07/1989</u>		
Adresse : <u>RES PERLE DE NOUACEUR II N19 1708</u>		
Tél. : <u>0663405907</u>	Total des frais engagés :	<u>491,60</u> Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. *BALWALI*
Chirurgie *urologie et Andrologie*
511, Résidence *Qods Casablanca*
GH8 N°12, Bd. El Qods Casablanca
INPE:091275487

Autorisation CNDP N° : A-A-215 /2019

Date de consultation : 23/02/2024

Nom et prénom du malade : BENI HOUAD MAROUANE Age : 35

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : des troubles 23 FEV. 2024

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : INFECTION

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 23/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : Beni Houad



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.10.2024		C.5	200 dh	Dr. B. N. G. Chirurgien Urologue 51, Residence Qods, Casablanca CH8 N°12, 3d. El Qods - Casablanca INPE:09127547

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'AL HADID ZAHRA SLAOUI HADID ZAHRA 54, Boulevard El Qods 52 39 39 Tel: 05 26 Casablanca	23/02/24	91,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES URÉTHRALE	Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
		23/02/04		200 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

NAME/NUMBER	
	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
	P

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

Coefficient des travail

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr Walid BAI

Chirurgien Urologue
Sexologue - Andrologue

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca
Diplômé en Urodynamique
et Pélvipérinéologie de l'Université Paris 7
Ancien médecin interne du CHU Ibn Rochd de Casablanca



الدكتور وليد بعي

أخصائي في أمراض وجراحة الكلى

والمسالك البولية والأعضاء التناسلية

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

حاصل على دبلوم من جامعة باريس 7

طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء

Casablanca, le :

Benihoud marouane

Le 23/02/2024

Facture

Consultation : 200dhs

Echographie : 200dhs

Dr. BAI Walid
Chirurgien Urologue et Andrologue
511, Résidence Qods Californie, Imm.
GH8 N°12, Bd. El Qods - Casablanca
INPE:091275487

Dr Walid BAI

Chirurgien Urologue
Sexologue - Andrologue

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca
Diplômé en Urodynamique
et Pévipérinéologie de l'Université
Ancien médecin interne du CHU Ib.

الدكتور وليد بعي

أخصائي في أمراض وجراحة الكلى

والمسالك البولية والأعفاء التاسلية

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

حاصل على دبلوم من جامعة باريس 7

طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء



UROLOGIE

Casablanca, le : 23 02 2024

Dr. Benihoud Narouane.

91,60

Veine le 800

1 cp x 2 lg

مسعر 15

PHARMACIE BOULEVARD QODS
SLAOUI HAMDA ZAHRA
64 Boulevard El Qods
Tel: 05 22 37 39 39
Casablanca

Dr. BAI Walid
Chirurgien Urologue et Andrologue
511, Résidence Qods Californie, Imm.
GH8 N°12, Bd. El Qods - Casablanca
INPE:091275487

511 إقامة القدس كاليفورنيا عمارة 8 الطابق الأول رقم 12 شارع القدس - الدار البيضاء
511, Résidence Qods Californie, Imm. GH8 1er étage N°12, Bd. El Qods - Casablanca
Tél : 05 20 29 93 93 - Urgence : 06 62 33 69 04 - Email : dr.walid.bai@gmail.com